bilan

du président de la CNDP du 1er octobre 2026

DÉBAT PUBLIC

DEUX PROJETS NUCLÉAIRES DANS L'AUBE ET EN INDRE-ET-LOIRE

02.04.2026
30.07.2026

LA commission nationale du débat public CNDP

RÉUNIR LES CONDITIONS DU DÉBAT

Descriptif du projet

L'objet précis de la saisine est « le projet d'implantation d'un réacteur électronucléaire LFR-AS-30 de 30 MWe sur les communes de Savigny-en-Véron et Beaumont-en-Véron (37) et d'une installation de fabrication de combustible MOX RNR sur les communes de Pont-sur-Seine et Marnay-sur-Seine (10) ».

*new*cleo et Réseau de Transport d'Électricité (RTE), maîtres d'ouvrage de ces projets, ont saisi la CNDP, en mai 2025.

Un débat public unique a été décidé.

Le débat porte sur un double projet :

1. Un réacteur à neutrons rapides refroidi au plomb de 30 MWe (mégawatt électrique) dont la mise en service serait à horizon 2033 ou 2034, à proximité du Centre Nucléaire de Production d'Electricité de Chinon (CNPE), situé sur la commune d'Avoine (37) avec une perspective d'un millier d'emplois maximum pendant le chantier et environ 300 emplois en phase d'exploitation.
2. Une usine de fabrication de combustible spécifique à la technologie de *new*cleo, située près du CNPE de Nogent-sur-Seine (10) composée à terme de trois lignes de production.

La première ligne serait envisagée à l'horizon 2032/2034 et deux lignes supplémentaires à l'horizon 2039 et 2042. Ce projet d'usine dépasse de très loin les seuls besoins du projet de réacteur 30 MWe (chaque ligne de production est dimensionnée pour alimenter une flotte de 20 réacteurs de 200 MWe).

Les projets sont portés par *new*cleo, une société privée de droit français, créée en 2021, dont le siège social est à Paris.

Elle dispose de filiales, principalement italiennes, sur lesquelles elle s'appuie pour une partie de ses besoins en ingénierie et en équipements.

Ils font l'objet d'une co-maîtrise d'ouvrage : le dossier est présenté conjointement par *new*cleo et RTE, mais en pratique le rôle de RTE se limite au raccordement des installations au réseau électrique.

Le contexte du débat

De septembre 2025 à mi-février 2026, l'équipe du débat s'est mobilisée afin de réaliser une étude de contexte, dans le but de saisir les principaux enjeux et de définir les modalités d'organisation et de communication du débat.

L'équipe du débat a ainsi rencontré près de 150 personnes, issues d'environ 70 institutions et organisations que ce soit des responsables d'associations locales ou nationales, d'établissements publics, de services de l'État nationaux ou déconcentrés, de collectivités locales, mais aussi des spécialistes du domaine nucléaire.

Ce débat, sur des installations nucléaires, s'inscrit après trois débats publics sur de nouvelles paires d'EPR2 pour EDF, alors que vient de se dérouler le débat sur le sixième Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs (PNGMDR) et qu'est en cours la concertation continue de CIGEO.

Par ailleurs, la publication, très attendue, de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3) est intervenue le 13 février 2026, à quelques semaines de l'ouverture du débat.

Ce contexte est aujourd'hui celui d'acteurs historiques du nucléaire dont les capitaux sont en très grande majorité publics en France, et *new*cleo y apparait davantage comme une startup.

Un certain nombre de points spécifiques à *new*cleo ont été mis en évidence et pris en compte dans la mise en place des modalités comme :

- le fait que ce soit un opérateur lauréat du programme France 2030 ;
- son statut privé français, dans le marché des réacteurs nucléaires ;
- la technologie novatrice au plomb envisagée et des projets qui nécessitent un approvisionnement en plutonium ;
- les particularités territoriales.

Les grandes thématiques du débat qui en découlent

Compte tenu des constats préalablement posés, il a été décidé de questionner principalement les points suivants :

- la place des projets dans les orientations de la politique nucléaire française ;
- les caractéristiques techniques des projets et leurs implications en matière de sûreté ;
- le modèle économique et la feuille de route de *new*cleo ;
- les enjeux environnementaux, socio-économiques et d'aménagement des territoires d'accueil des projets.

Synthèse des principaux arguments présentés

La légitimité de l'entreprise dans le secteur de l'énergie se pose face à EDF proche géographiquement sur les deux sites, mais absent du débat.

Pourquoi privilégier le plomb alors que la France a investi historiquement dans le sodium ? La réponse de *new*cleo met

en avant des avantages en sûreté, le débat révèle un clivage entre innovateurs et partisans d'une approche plus prudente.

La fiabilité de cette technologie et sa maturité sont questionnées.

Certains acteurs réaffirment la nécessité d'un contrôle public des capitaux comme EDF ou ORANO dans ce secteur.

*new*cleo mise sur des financements privés, dont une introduction récente au NASDAQ, mais le modèle économique reste incertain : pour une partie du public, les coûts d'investissement et le prix de l'électricité produite ne sont pas encore clairement établis.

Le premier réacteur (30 MWe) est un démonstrateur, mais l'usine de combustibles n'a de sens que si la flotte prévue de 200 MWe est déployée. Quelle sera l'intégration dans le mix énergétique d'une telle flotte ?

Le plutonium est une ressource critique, son accès n'est pas garanti et son utilisation soulève de nombreuses questions éthiques (prolifération, gestion des déchets).

Si ces premières étapes sont connues, les ressources financières et techniques de *new*cleo sont jugées modestes comparées aux moyens mobilisés pour Phénix/Superphénix à l'époque.

La population riveraine s'inquiète des risques sanitaires, de la sécurité des transports de matières radioactives, de la résistance aux attaques ainsi que l'exposition des populations et le suivi des rejets.

L'implantation des réacteurs et de l'usine de combustibles soulève des questions d'aménagement du territoire, notamment en matière d'acceptabilité locale.

Principaux enseignements

Malgré une volonté affichée de transparence, le débat révèle un décalage entre les attentes des publics et les réponses techniques apportées. Ce phénomène n'est pas unique à ce débat nucléaire et est apparu dans la série récente des débats publics sur des projets nucléaires.

Si des efforts notables ont été fournis pour une information claire et intelligible du public, sa participation a néanmoins pu être jugée insuffisante par certain•e•s.

*new*cleo s'éloigne des familles de réacteurs au « sodium » de start-up, aussi en développement ; certaines personnes sceptiques pointent un manque de cohérence avec la stratégie nationale (sodium) ainsi que des incertitudes économiques.

Le débat public sur ce projet est désormais terminé. Le projet fera néanmoins l'objet, en parallèle, de nombreuses procédures spécifiques, notamment environnementales, d'évaluation des coûts, de sécurité, ainsi que relatives au modèle économique, à la place des acteurs privés et à l'accès au plutonium. Ces éléments auront vocation à être présentés lors de la concertation continue, ainsi qu'à l'occasion de la réponse du maître d'ouvrage au compte rendu de la CPDP et à ce bilan.

CHIFFRES DU DÉBAT

C'est le 118e **débat public de la CNDP** depuis sa création.

2 600 **participant·e·s** directs à la quarantaine d'évènements (11 réunions publiques, visites de site, débats mobiles, 7 évènements avec des étudiantes et étudiants, un groupe citoyen…).

500 **participations des publics jeunes,** 2 animations en lycées et 7 en enseignement supérieur.

90 **personnes dites éloignées de la décision** en partenariat avec des structures sociales.

214 **contributions.**

33 **cahiers d'acteurs.**

22 000 **visiteurs et visiteuses sur le site.**

280 000 **vues sur YouTube** de la vidéo de « Monsieur Bidouille » «1000 ans de carburant nucléaire» réalisée pour le débat.

Marc Papinutti
Président de la Commission nationale du débat public

La CNDP est une autorité administrative indépendante, crée en 1995, pour veiller au respect des droits à l'information et à la participation du public au processus d'élaboration des projets, plans et programmes qui ont un impact sur l'environnement et présentent de forts enjeux socio-économiques.
La CNDP ne prend pas position sur l'opportunité du projet, plan ou programme mais éclaire le décideur sur ses conditions de faisabilité. Instance collégiale de 25 membres (élu.e.s, magistrat.e.s, représentant.e.s de la société civile organisée), sa diversité est une garantie d'indépendance et d'impartialité.

LES VALEURS DE LA CNDP

indépendance

neutralité

transparence

égalité de traitement des opinions

argumentation

inclusion des publics

Directeur de publication : Marc Papinutti – Impression : Groupement Nova sur du papier partiellement recyclé – Crédits photographiques : CNDP & Leo PRINTEMPS

facebook.com/debatpublic @CNDPDebatPublic commission-nationale-du-débat-public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - France
T. +33 1 40 81 12 63 - contact@debatpublic.fr
debatpublic.fr